



Glutton H2
Perfect 2

PROPRETÉ : ENGAGEONS-NOUS ENSEMBLE

Consciente des efforts de nettoyage nécessaires pour faire de Bezons une ville plus propre, la municipalité lance, à partir de novembre, un plan propreté ambitieux, s'appuyant sur une organisation repensée et des moyens renforcés.

260kg C'est le poids de déchets collectés par des élus et habitants volontaires dans les rues de Bezons, le samedi 21 septembre, à l'occasion du World Cleanup Day. Des mégots, des canettes, des emballages en plastique et même des déchets sauvages improbables... Beaucoup trop en cette journée mondiale du nettoyage de notre planète. Ce chiffre témoigne des efforts, plus que jamais nécessaires, pour en finir avec les incivilités à outrance qui polluent au quotidien l'environnement bezonnais. Si le travail de sensibilisation doit se poursuivre, il n'est aujourd'hui pas suffisant.

La Ville a pris la décision d'adopter un plan propreté à la hauteur des enjeux et des attentes exprimées par les Bezonnais. Avec le soutien financier de la société Citéo, ce plan se traduira en novembre par des passages plus fréquents, dans toutes les rues de Bezons ainsi que la création de nouveaux services de nettoyage, tels que le lavage mécanique (voir p.14). Sur le terrain, cela se manifestera aussi par davantage d'équipes en action au service de la propreté. Pour cela, la Ville renforcera ses effectifs par des interventions régulières d'un prestataire spécialisé, Suez.

Pour une ville plus belle et agréable à vivre

Face aux incivilités à répétition, la réponse de la municipalité sera elle aussi plus forte. Avec le redéploiement des équipes d'ASVP et de policiers municipaux pour verbaliser les auteurs de dépôts sauvages, la Ville entend bien être intransigeante. Enfin, ce plan propreté ne doit pas se limiter aux actions municipales. Ce dossier rappelle ainsi comment chacun, à son niveau, peut adopter les gestes simples qui participent à améliorer le cadre de vie. Avoir une ville propre ne peut se faire qu'ensemble. La municipalité compte ainsi sur toutes et tous pour s'engager durablement pour une ville plus belle et agréable à vivre. ■

PROPRETÉ : ce qui va changer

Plus de passages dans toutes les rues, plus d'interventions de nettoyage... À partir de novembre, les moyens supplémentaires et l'organisation nouvelle mis en place par la Ville dans le cadre de son plan propreté vont contribuer à rendre Bezons plus propre.



Balayage manuel

Mégots, mouchoirs en papier, emballages en plastique... Le balayage manuel permet de collecter, grâce à une pince, les petits déchets jetés sur les trottoirs, les petits carrés de verdure et autres espaces non accessibles avec les machines. L'agent en charge de cette mission est également équipé d'un chariot à déchets.

Avant : 1 fois par semaine

À partir de novembre 2024 : tous les jours pour les secteurs très denses et tous les 2 jours pour les autres



Lavage mécanique

Le lavage mécanique est réalisé après le passage de la balayeuse mécanique, comme il est d'usage de passer le balai ou l'aspirateur avant de passer la serpillière. Un agent conduit la laveuse dotée de jets d'eau tandis que son binôme est sur le trottoir muni d'un karcher. Cette opération permet un nettoyage complet autant des trottoirs que de la voirie. Ce service sera totalement nouveau à Bezons dès novembre.

Avant : service inexistant

À partir de novembre 2024 : 1 fois par mois minimum

Balayage mécanique

Cette opération s'effectue toujours en duo : un agent équipé d'un souffleur intervient sur le trottoir pour évacuer les petits déchets vers le caniveau, collectés ensuite par la balayeuse que conduit le second agent sur la voirie.

Avant : 1 fois par semaine uniquement sur les grands axes

À partir de novembre 2024 : 1 fois par semaine sur toute la ville



Ramassage des sacs poubelles

Cette mission continuera d'être assurée par l'équipe municipale de la propreté du lundi au vendredi et par le prestataire le samedi. Elle consiste à collecter les sacs de déchets issus des corbeilles de l'ensemble de la ville.

Rythme inchangé : 1 fois par jour ou 1 fois tous les 2 jours



Ramassage des petits dépôts sauvages

Pneus, planches, gravats, petit mobilier sont autant de déchets considérés comme des petits dépôts sauvages dès qu'ils sont abandonnés sur la voie publique. La Ville mobilise un camion chaque jour pour réaliser la collecte de ces déchets sauvages. La syndicat Azur assure quant à lui un passage chaque après-midi pour collecter les dépôts les plus gros.

Rythme inchangé : 1 tournée quotidienne par camion



Désherbage

Il sera désormais plus fréquent, notamment du printemps à l'automne. Équipés d'outils adaptés, les agents retirent les mauvaises herbes situées sur les trottoirs et dans les caniveaux.

Avant : 1 fois par an

À partir de novembre 2024 : d'avril à octobre sur toute la ville



ZÉRO TOLÉRANCE POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Pour une ville plus propre, la municipalité va également redéployer ses équipes d'ASVP et de policiers municipaux sur la verbalisation des dépôts sauvages. L'abandon des déchets sur la voie publique est en effet une infraction qui peut être punie d'une contravention de 135 euros. Cela devient même un délit passible d'une amende de 1 500 à 3 750 euros si les déchets sont apportés à l'aide d'un véhicule.

Nettoyage des parcs

Cette mission continuera d'être assurée par l'équipe municipale de la propreté. Ce nettoyage consiste à collecter les déchets jetés dans l'ensemble des squares et parcs à l'aide d'une pince.

Avant : 1 fois par semaine

À partir de novembre 2024 : tous les jours



Nettoyage des aires de jeux

Chewing-gum sous un toboggan, fiente de pigeon... Les aires de jeux seront désormais nettoyées plus régulièrement, à haute pression et au karcher.

Avant : 1 fois par an

À partir de novembre 2024 : 1 fois par trimestre minimum



LES 10 GESTES CITOYENS pour une ville plus agréable

La propreté est un engagement qui doit être partagé. Si la Ville déploie un plan ambitieux pour améliorer le cadre de vie des Bezonnais, chacun doit aussi adopter un comportement responsable et citoyen.

«**T**out dépôt ou projection d'objet, substance ou débris est interdit sur la voie et l'espace publics. »

Cette règle basique, définie par un arrêté permanent municipal portant sur la propreté de la ville, peut être résumé en 10 gestes simples.

1 Je dépose mégots, chewing-gum et tout autre déchet dans une poubelle

Un mégot jeté au sol part dans le circuit des eaux usées et pollue 500 litres d'eau. Un chewing-gum est tout aussi nocif pour l'environnement et il faut l'avouer, très pénible collé sous une chaussure !

2 Je ramasse les déjections de mon chien

Des sacs en plastique, exclusivement réservés aux déjections canines, sont à la disposition des propriétaires de chiens dans des distributeurs dédiés implantés dans tous les quartiers. Un QR code permet même de signaler quand ils sont vides.

3 Je réponds à mes besoins naturels dans un lieu approprié

Uriner et déféquer dans l'espace public est interdit et peut être puni d'une amende de 135 euros. Cracher par terre est aussi réprimé sur la base d'un décret datant de l'épidémie de tuberculose de 1942 : ce geste projette des germes dans l'air et répand les virus... D'actualité, non ?

4 Je sors mes poubelles à l'heure

Ni trop tôt ni trop tard ! Retrouvez sur le site Internet du syndicat Azur les jours de collecte qui diffèrent selon les rues. Il faut sortir ses bacs la veille de la collecte après 20 h et les rentrer dès que possible après le passage. Les sacs déposés hors du bac ne sont pas collectés. www.syndicat-azur.fr

5 Les encombrants, ce n'est pas n'importe quand !

Il existe là aussi des jours particuliers pour sortir les objets volumineux ne tenant pas dans les bacs, dans la limite de 1,5 m³ par collecte : mobilier, objets divers hors appareils électriques, emballages volumineux... Déposés la veille du jour de collecte, après 20 h, ils ne doivent gêner ni la circulation des piétons ni celle des voitures. Il est possible de déposer à la déchetterie les objets dépassant cette taille.

6 J'entretiens devant chez moi

Chaque propriétaire doit veiller à ce que l'espace public devant chez lui soit propre et sans danger pour autrui. Tailler ses haies, désherber et, en hiver, déneiger et casser la glace en cas de verglas sont des obligations détaillées dans un arrêté municipal.

7 Je jette mes déchets électriques et électroniques (D3E) lors des collectes spécifiques

Ecologic, partenaire du syndicat Azur, organise des collectes une fois tous les deux mois sur le parking d'Intermarché. Pour allonger la durée de vie de certains appareils, des recycleries proposent aussi des services de réparation. Les D3E peuvent également être déposés à la déchetterie.

8 Je pose mes déchets dans les bornes enterrées

Et pas à côté ! Tout déchet déposé près des bornes est considéré comme un dépôt sauvage et peut être sanctionné (voir p.17).

9 Je répare ma voiture hors de l'espace public

La mécanique sauvage est interdite. Bricoler sa voiture produit souvent des déchets et des souillures, non autorisés sur l'espace public.

10 J'aime les oiseaux sans les nourrir

Jeter de la nourriture au sol est interdit, même du pain ou des graines, cela attire les nuisibles et peut devenir source d'insalubrité.



Mes déchets à la déchetterie

Les Bezonnais peuvent déposer en déchetterie un certain nombre de déchets, qui pourront être revalorisés par le syndicat Azur : matériaux de construction, déchets végétaux mais aussi les déchets d'équipements électriques et électroniques,

tels qu'un réfrigérateur ou une machine à laver. Piles, batteries, néons sont aussi acceptés.

EN SAVOIR PLUS
4, rue du Chemin Vert à Argenteuil
01 30 25 23 15
www.syndicat-azur.fr

LES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES, COMMENT ÇA MARCHE ?



DÉCHETS MÉNAGERS

Tout ce qui ne se trie pas



Mouchoirs
Couches
Objets usés/cassés
Etc.

DANS UN SAC FERMÉ

EMBALLAGES & PAPIERS

**Tous les emballages
et tous les papiers**



Papiers
Emballages
Briques
Bouteilles en plastique
Canettes
Journaux
Etc.

EN VRAC, SANS SAC

VERRE

**Bouteilles, pots et
bocaux en verre**



Bouteilles en verre
Pots en verre
Bocaux en verre



Bouteilles en plastique
Vaisselle cassée
Miroirs

EN VRAC, SANS SAC



POUR LE BON USAGE DES BORNES D'APPORTS VOLONTAIRES

- Je respecte les consignes de tri.
- Je ne dépose rien à côté des bornes. Les objets au sol empêchent la collecte des bornes.
- Je ne bloque pas l'entrée des bornes. Si j'ai un grand carton par exemple, je le dépose à la déchetterie pour ne pas bloquer l'ouverture de la borne.
- Je respecte les règles en vigueur dans l'immeuble pour les encombrants.
- Je vais à la déchetterie si besoin.

En cas de soucis, je contacte mon bailleur ou mon gardien.

Syndicat Azur

2 rue du Chemin Vert, 95100 Argenteuil

01 34 11 70 31

www.syndicat-azur.fr



Azur
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS